



Syndicat national des  
anesthésistes réanimateurs  
de France

## Newsletter SNARF

11 septembre 2020



Chers collègues,

La crise sanitaire que nous avons traversée et qui nous menace toujours, restera un évènement marquant de l'Histoire de la Santé et de l'Histoire tout cours. Les conséquences économiques sans égales de cette crise qui perdure, pèseront lourd sur le bien être du plus grand nombre.

Les conséquences du confinement furent l'arrêt brutal de toute activité chirurgicale programmée, soit 100.000 patients par semaine dans le secteur privé, reportés aux calendes grecques...

Si le spectre du rationnement drastique des produits d'anesthésie nécessaires à une éventuelle aggravation de la situation dans les réanimations, de préférence hospitalières, s'éloigne quelque peu, la reprise d'activité chirurgicale donc anesthésique n'est pas encore complète avec des conséquences pénibles voire très sévères pour les patients mais aussi pour tous les confrères de plateaux techniques lourds qui sont non seulement des médecins mais

aussi des employeurs.

Les répercussions financières pour les établissements se sont un peu éloignées puisque des aides substantielles leur ont été apportées par la CNAM. La situation des praticiens libéraux, à l'exception d'une aumône qui nous sera comptée et d'une exemption acquise des cotisations de la CARMF, n'a bénéficié d'aucune facilité fiscale ou sociale durable.

Nous avons déjà précédemment souligné l'intérêt d'une unité syndicale nécessaire à la défense de notre spécialité et de notre exercice et nous réclamons et soutenons sans ambage cette Unité. La défense de notre spécialité et de nos intérêts professionnels a un prix. Seul le soutien financier de nos mandants peut nous permettre de continuer à oeuvrer avec toutes les Forces vives du syndicalisme libéral. D'où cet appel à cotisation et, pour faciliter le règlement, nous pouvons vous proposer des adhésions de groupe et un prélèvement annuel ou mensuel.

**Adhérez, faites adhérer !**



**Dr Marc GENTILI, Trésorier du SNARF**

[Adhérer ou renouveler sa cotisation](#)



### **Juridique : Attention à la chute, vous pourriez tomber de haut !**

Au bloc opératoire, le chirurgien, l'anesthésiste et l'infirmier de bloc disposent de compétences propres qu'ils mettent en œuvre au service du patient et pour lesquelles chacun est responsable. Mais les professionnels de santé qui prêtent leur concours à une intervention chirurgicale constituent aussi une équipe au chevet du patient...

Les faits médicaux

En 2012, une patiente, âgée de 37 ans et présentant un IMC de 40, souffrait d'une insuffisance veineuse superficielle pour laquelle elle avait déjà bénéficié d'une intervention chirurgicale.

Une reprise chirurgicale devait être réalisée en raison d'un écoulement persistant.

L'opération, consistant en un parage de la cicatrice jambière droite, était réalisée par le Dr CHIR et l'anesthésie générale assurée par le Dr MAR.

Au cours de l'opération, alors qu'elle était installée sur une table d'opération inclinée d'une quinzaine de degrés, la patiente chutait de la table générant un traumatisme crânien et un arrachement osseux sous-chondraux de l'articulation acromio-claviculaire droite.

[Lire la suite](#)

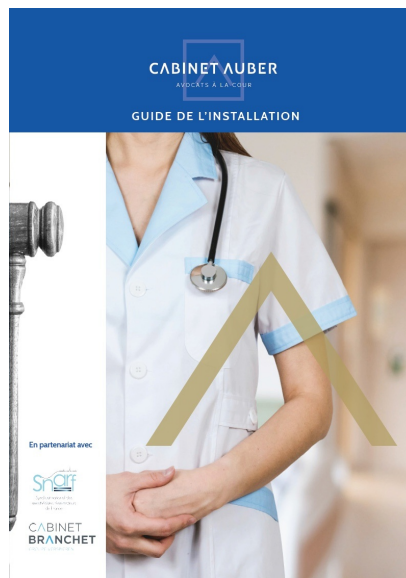


## Congrès de la SFAR 24, 25 et 26 septembre 2020

Le Congrès aura bien lieu avec toute l'actualité en anesthésie, réanimation et médecine périopératoire dans des conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire optimales.

[La SFAR a mis en place des mesures et des protocoles sanitaires](#) adaptés au contexte exceptionnel auquel nous devons faire face.

**Retrouvez le SNARF sur le stand K4 niveau 2**



## Guide de l'installation

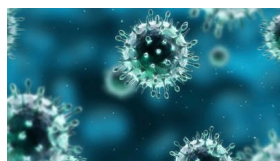
**Vous envisagez de vous installer en libéral ?** Venez nous poser toutes vos questions pendant la réunion que nous organisons au congrès de la SFAR pour vous présenter le **Guide de l'installation** réalisé par nos juristes **vendredi 25 septembre de 14h30 à 16h30, salles 362-363, niveau 3**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## Assemblée générale du SNARF samedi 14 novembre 2020

Initialement prévue samedi 6 juin 2020, l'**assemblée générale ordinaire du SNARF** a été reportée pour des raisons sanitaires liées à la COVID-19, et la nouvelle date a été fixée au **samedi 14 novembre 2020**. Elle se tiendra bien sûr dans le respect des conditions sanitaires. Vous avez reçu en février l'appel à candidatures (4 postes à pourvoir au conseil d'administration), nous vous adresserons prochainement les professions de foi des candidats et bulletins de vote pour que vous puissiez voter par correspondance, nous vous invitons à privilégier ce mode de vote plutôt que le vote sur place.



## COVID-19 - Indemnisation

Faites-nous remonter les problèmes que vous rencontrez concernant les versements de vos demandes d'indemnisations par les caisses (en nous précisant les caisses référentes [Nous écrire](#))



## Inscription

Vous pouvez [cotiser ou renouveler votre cotisation au SNARF en ligne](#) par carte bancaire ou Paypal (cliquez sur le lien pour réinitialiser votre mot de passe qui est désormais encrypté, nous n'y avons pas accès)

[Adhérer ou renouveler son adhésion au SNARF](#)



## Mentions légales

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pourrez exercer en adressant une demande au SNARF 185 rue Saint-Maur 75010 PARIS.

Si vous ne souhaitez plus recevoir les informations et newsletters du SNARF, envoyez STOP [ici](#)

Syndicat national des anesthésistes-  
réanimateurs de France  
185 rue Saint-Maur  
75010 PARIS  
[contact@snarf.org](mailto:contact@snarf.org)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Se désinscrire](#)



© 2020 SNARF